

Service de la Biodiversité (Sbio), OCAN

<p>Qui sommes-nous?</p>	<p>Le Service de la biodiversité fait partie de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature.</p> <p>Il œuvre au développement de la biodiversité sur l'ensemble du canton. A cette fin, il assure la diffusion de la connaissance des richesses naturelles et le suivi de l'évolution de la faune et de la flore. Il revitalise les milieux naturels prioritaires, ainsi que des zones refuges et les corridors biologiques permettant la circulation des espèces concrétisant ainsi l'infrastructure écologique.</p> <p>Il contribue aussi à fournir les informations nécessaires à la sensibilisation de la population sur les enjeux de la biodiversité, notamment au travers la vulgarisation de l'enjeu des services écosystémiques.</p> <p>Afin d'assurer la pérennité de ces richesses naturelles au bénéfice de la population, les gardes de l'environnement opèrent une surveillance du respect des différents milieux naturels. De plus, ils s'engagent nuit et jour pour assurer un équilibre entre la présence de la faune sauvage et l'activité agricole ou forestière.</p> <p>Les missions du Sbio :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le Plan biodiversité - Etudier et suivre l'évolution de la biodiversité - Gérer les milieux naturels, les sites protégés, la faune et la flore indigènes - Surveiller, contenir ou éliminer les espèces exotiques envahissantes - Promouvoir la biodiversité dans tous les aspects de la gestion du territoire - Assurer la coordination pour le maintien et la gestion durable du patrimoine naturel - Prévenir et gérer les dégâts causés par la faune indigène sur les cultures et les milieux naturels - Veiller aux comportements adéquats de la population dans les sites protégés et l'espace rural par une sensibilisation du public
<p>Rôle en matière de produits phytosanitaires</p>	<p>Le Sbio participe à l'élaboration et au suivi du projet de biodiversité fonctionnelle qui vise à mettre en valeur les interactions positives mutuelles entre la biodiversité et l'activité agricole. Il s'agit notamment de mettre en évidence l'importance de la présence, dans des structures naturelles à proximité des cultures, des insectes auxiliaires indigènes pouvant réguler les ravageurs. La promotion des espèces pollinisatrices et des organismes vivants dans les sols est également concernée.</p>
<p>Mesures entreprises en 2020</p>	<p>1a, 29d</p>
<p>Lien Sites internet utiles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • https://www.ge.ch/dossier/geneve-engage-biodiversite/strategie-biodiversite-geneve-2030 • https://www.ge.ch/favoriser-biodiversite